



Projet politique

FNCUMA
Fédération Nationale des Cuma

Pourquoi ce texte ?

Un projet politique sert à définir et respecter les fondamentaux d'une organisation, à donner du sens, et à préciser comment l'organisation entend participer, avec d'autres, à transformer la société.

Il prend la forme d'un texte écrit, précisant les valeurs du mouvement, ses objectifs, la façon dont il mobilise les ressources pour les atteindre, et la façon dont il s'organise pour prendre ses décisions (gouvernance).

C'est le texte de référence de la Fédération.

Dans un environnement mouvant comme aujourd'hui, où les stratégies des organisations doivent en permanence s'adapter, l'explicitation du projet politique, parce qu'elle permet de fixer des repères intangibles, devient de plus en plus importante.

Un projet politique doit faciliter la communication (en interne comme en externe), faciliter les partenariats (en permettant de comprendre rapidement qui nous sommes), et permettre aux administrateurs, au président et au directeur de gouverner (en donnant les principes stables nécessaires au pilotage).

Le projet politique d'une fédération nationale comme la FNCuma définit ses propres lignes directrices, discutées et votées par le conseil d'administration national, pour ensuite entrer en synergie avec les projets des fédérations adhérentes, et des Cuma qui les composent.

Texte adopté par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Cuma le 20 avril 2017 et validé en Assemblée Générale le 30 mai 2017.



Nos défis

Depuis leur création en 1945, les Cuma ont toujours accompagné la modernisation et le développement de l'agriculture en relevant les défis de leur époque.

Aujourd'hui, nous devons faire face à six défis majeurs.

1 L'économie se caractérise à la fois par :

- son haut niveau d'incertitude et son instabilité. L'économie s'est mondialisée et financiarisée, les régulations disparaissent et les stratégies d'entreprise doivent s'en accommoder. De ce point de vue, en agriculture comme ailleurs, les stratégies d'alliance et de réseaux inter-entreprises deviennent pertinentes ;

- le développement du numérique et de l'économie collaborative qui questionne la compétence des acteurs, la propriété des données et des biens et les modes de fonctionnement et d'organisation des réseaux ;

- une diversité dans les types d'économie proposés ; économie de marché, publique, souterraine, sociale et solidaire mais aussi collaborative, circulaire, à la clé des confusions et des méconnaissances et en particulier une méconnaissance des systèmes coopératifs.

2 La société exprime des attentes

, de plus en plus complexes, vis-à-vis de l'agriculture, à la fois économiques, sociales et environnementales (alimentation de qualité, lutte contre le réchauffement climatique...).

3 L'identité de l'agriculteur est interrogée et les modèles de développement agricole se diversifient.

 Les structures d'exploitations ne sont plus exclusivement basées sur une personne, un métier, une famille, une exploitation. Nous assistons au développement des exploitations sous forme sociétaire, de l'agriculture de firme, de l'agriculture « urbaine » et à une diversification des activités

agricoles. L'identité, le statut de l'agriculteur sont interrogés, les modèles de développement se multiplient, coexistent et se confrontent.

4 La démographie agricole

 est marquée par une réduction importante du nombre d'agriculteurs et, dans le même temps, par une diversité croissante des formes d'installation et le développement de l'emploi salarié en agriculture.

5 Les politiques publiques agricoles évoluent

, notamment au niveau européen, dans un contexte marqué par la crise des finances publiques, l'abandon des systèmes de régulation des prix, la mise en avant de systèmes assurantiels, la recherche d'une légitimation plus forte des aides à l'agriculture et un soutien orienté vers les résultats.

6 Les coopératives agricoles connaissent des mutations importantes

, notamment avec la prédominance des groupes coopératifs. La reconnaissance de la diversité des formes d'entreprise devient un enjeu, en particulier et au sein même des entreprises coopératives agricoles.

Nos valeurs

La Fédération Nationale des Cuma est un mouvement de la coopération ; nous portons notre vision de l'agriculture et des coopératives, qui ne se résume pas à la défense du statut juridique Cuma.

Notre vision de l'agriculture est celle où les agriculteurs, dans leur diversité, s'organisent pour renforcer l'autonomie de leur projet et améliorer leur qualité de vie, en s'appuyant ou en créant des groupes locaux, capables de gérer de l'économie et de la solidarité et d'apporter à chacun une sécurité et une capacité à se développer et à innover.

Dans cette perspective, **un agriculteur adhérent de Cuma a vocation à**, à la fois, travailler sur son exploitation, réaliser cette activité dans la zone d'activité de la Cuma, la gérer de façon autonome et s'engager dans la vie du groupe.

Notre vision de la Cuma, est celle d'une coopérative qui doit faciliter l'émancipation et l'autonomie de ses adhérents. Pour cela, elle sera partie prenante de toutes questions relatives aux dynamiques agricoles et rurales sur un territoire (gestion du foncier, mise en place de circuits courts, développement de l'emploi...). Elle apportera des réponses locales



aux questions à la fois économiques, sociales et environnementales : c'est là notre contribution singulière au développement durable. Et elle permettra l'installation et le maintien d'un grand nombre d'agriculteurs sur les territoires.

L'engagement dans le projet coopératif reste essentiel mais il doit pouvoir être souple afin de faciliter les évolutions des exploitations agricoles dans un contexte économique instable et incertain.

Nous défendons un modèle de développement agricole et rural fondé sur un socle de valeurs coopératives :

1. Nos entreprises coopératives sont des organisations où des agriculteurs mutualisent des moyens (matériel, main d'oeuvre, hangar, ateliers...) nécessaires à leur activité agricole de production sur leur territoire.

2. Nos entreprises coopératives intègrent comme principes le respect de la pluralité syndicale, la pluralité des modes de production et la liberté de pensée des individus.

3. Nos entreprises coopératives sont des organisations autonomes, gérées par leurs adhérents selon des principes démocratiques. Chaque personne dispose d'une seule voix en assemblée générale, quel que soit son capital ou son chiffre d'affaires.

4. Nos entreprises coopératives contribuent au développement économique, social et environnemental de leur territoire dans le cadre d'orientations

“ *Les valeurs que nous portons nous lient et en même temps nous distinguent des autres familles coopératives, agricoles ou non, et plus largement de celles de l'économie sociale et solidaire. En cela, ces valeurs constituent notre identité et justifient l'autonomie de notre mouvement.* ”



approuvées par leurs adhérents. Elles se concertent autant que possible avec les autres acteurs du territoire (collectivités locales, les habitants, les artisans, les commerçants ...)

5. Nos entreprises coopératives s'engagent à fournir à leurs adhérents des services à un juste prix. Le juste prix est celui décidé collectivement par les administrateurs de la coopérative. Il couvre le coût de revient des services rendus et permet de consolider un patrimoine impartageable.

Ce patrimoine impartageable est indispensable pour sécuriser et favoriser les missions de la coopérative. Il en assure sa pérennité de génération en génération. La politique de facturation est l'instrument de cette gestion à but non lucratif.

6. L'adhérent s'engage à utiliser les services de la coopérative (pour un volume d'activité et une durée donnés) et à participer activement aux différentes prises de décision. Cet engagement se matérialise par la souscription de capital social, un bulletin d'engagement et la présence régulière aux réunions de la coopérative.

7. Nos entreprises coopératives participent à l'épanouissement des personnes, en s'organisant aussi comme un lieu d'échanges, de formation permanente, de convivialité et de solidarité.

8. Nos entreprises coopératives participent au développement des exploitations agricoles adhérentes, en s'organisant aussi comme un lieu d'innovation et d'apprentissage professionnel.

9. Pour apporter un meilleur service à leurs adhérents et renforcer la coopération de proximité, nos entreprises coopératives oeuvrent ensemble et avec les autres coopératives du territoire.

10. Nos entreprises coopératives se fédèrent au sein de fédérations de proximité.

Nos objectifs politiques

Les valeurs que nous défendons ne prennent particulièrement tout leur sens que dans les actions que conduisent, au quotidien, les agriculteurs.

Pour cette raison, notre projet s'enracine dans la vitalité des actions collectives conduites par nos coopératives locales où chacun se connaît. Ceci doit donc nous conduire à nous concentrer de plus en plus sur le fonctionnement des groupes, à accompagner des projets coopératifs locaux, grâce particulièrement au renforcement de l'animation de proximité et du conseil stratégique.

Pour cette raison également, nous ne devons jamais brider l'initiative des groupes. Au contraire, nous devons encourager l'innovation collective sur les territoires, condition nécessaire à notre dynamisme : c'est bien là notre cap, à maintenir !

1 L'objectif politique premier de la FNCuma est - et reste - le développement et la défense des Cuma, au travers en particulier, de l'animation d'un réseau fédératif. Ce réseau est au service des Cuma où les agriculteurs trouvent les moyens de développer leur exploitation agricole, grâce à la réduction des charges de mécanisation, à l'organisation collective, à la promotion de l'emploi partagé et à l'émergence de nouveaux projets.

■ Pour cela, nous nous engageons pour que le statut Cuma soit à la fois simple et accessible au plus grand nombre et porteur des principes coopératifs que nous défendons. Nous avons à défendre cet esprit de la loi, vis-à-vis de nos partenaires comme des pouvoirs publics.

Dans cette perspective, nous sommes partie prenante du Haut Conseil de la Coopération Agricole pour que les procédures de gestion du statut Cuma (la lettre de la loi), respectent nos principes coopératifs, encouragent et protègent l'initiative collective et ne la brident pas par excès d'exigences administratives.

■ Dans le même temps, nous défendons syndicalement de nouvelles évolutions du statut Cuma pour l'adapter au contexte agricole en mutation, en premier lieu, pour faciliter la mutualisation de tous les services (entraide, salarié, matériel...) nécessaires aux productions des agriculteurs adhérents, et nous en ferons la promotion.

■ Nous défendrons auprès de l'Union Européenne et des Ministères une reconnaissance, une fiscalité et un soutien financier qui renforcent l'organisation des agriculteurs en Cuma.

Pour cette raison, nous sommes attachés à mettre en avant l'apport des Cuma, non seulement aux agriculteurs, mais aussi à la société : les Cuma adoptent des pratiques favorables au développement durable ; elles garantissent aux pouvoirs publics une gestion économe et efficiente des financements.

Pour cette raison, nous sommes attachés à ce que l'Etat et l'Europe renforcent leur engagement auprès des Cuma, en priorisant les investissements collectifs, en mettant en place des mesures de soutien en faveur de l'accompagnement des groupes et de l'innovation collective et en intégrant systématiquement les projets collectifs dans l'élaboration des cadres juridiques et réglementaires.

■ Nous nous engageons pour que les agriculteurs en Cuma accèdent à un conseil en agroéquipement indépendant, de qualité et performant au regard de notre vision de l'agriculture

■ Maintenant que les Cuma sont reconnues comme des groupements d'employeurs à part entière, nous nous engageons pour un développement cohérent et important de l'emploi partagé en Cuma.

2 La FNCuma contribuera activement à l'émergence et au développement de toutes les formes de coopération entre agriculteurs autour de leur activité de production agricole (coopération agricole de production), pour faciliter l'installation des agriculteurs, permettre l'innovation et développer les territoires. Plus largement, la FNCuma sera un partenaire pour tous ceux qui cherchent à organiser, sous des formes coopératives, les relations entre acteurs du territoire (collectivités locales, artisans, commerçants, habitants...). Elle sera ainsi un véritable acteur dans le domaine de la recherche et du développement au service de la coopération agricole de production.

La compétitivité de l'agriculture dépend de l'organisation des filières, mais aussi de l'organisation des exploitations : investir en groupe, gérer le foncier, travailler à plusieurs, embaucher des salariés, gérer des assolements en commun, s'entraider... Qu'elle prenne la forme d'une Cuma ou non, la coopération locale entre agriculteurs est assurément une voie d'avenir pour le développement agricole.

Pour cette raison, nous affirmons que **nous devons savoir proposer aux agriculteurs, dans le prolongement de leur engagement en Cuma,**



d'autres formes d'organisation respectueuses de nos valeurs, quand le statut Cuma ne convient manifestement plus.

Par exemple, parce qu'elle va au-delà de la mutualisation de moyens de production, la vente d'une production collective reste - de notre point de vue - exclue de ce que le statut Cuma devrait permettre.

Pour certains projets, nous devons même **recréer des coopératives de proximité**. Nous souhaitons privilégier les statuts coopératifs sur ceux des sociétés classiques : ceci suppose à l'évidence un investissement en matière de pédagogie et d'ingénierie coopérative.

Ces objectifs politiques doivent également nous conduire à proposer avec d'autres partenaires des évolutions législatives, réglementaires ou fiscales pour favoriser la coopération agricole de production, en Cuma ou non.

Nous aurons particulièrement à inciter les collectivités locales, et plus largement les pouvoirs publics, à s'intéresser et soutenir cette coopération de proximité, parce qu'elle représente aujourd'hui une organisation pertinente des acteurs pour le développement des territoires agricoles et ruraux.

Tout en préservant notre autonomie, ces objectifs politiques doivent nous conduire à développer de manière forte des partenariats avec la recherche et les organisations porteuses de solutions pour la coopération agricole de production, tant au niveau national qu'au niveau international (en particulier au niveau européen).

Cette ambition coopérative nous invitera à adopter de nouvelles modalités de travail pour accueillir dans notre réseau de nouvelles formes coopératives de proximité.

Notre cadre stratégique

Affirmer notre projet politique suppose d'élaborer les projets stratégiques qui en découlent, en affirmant notre indépendance et notre autonomie, en consolidant l'animation du réseau et sa gouvernance et en s'appuyant sur un plan de communication clair et ambitieux.

Les projets stratégiques qui découlent de notre projet politique se déclinent en trois axes stratégiques forts :

■ **Le rayonnement et la promotion des Cuma et de la coopération agricole de production, auprès des agriculteurs, des acteurs du territoire et des pouvoirs publics, de la commune à l'Europe.**

■ **Le développement des groupes Cuma et de la coopération agricole de production en s'appuyant sur le conseil stratégique.**

■ **La capacité à entreprendre de manière autonome et indépendante au service des Cuma et de leur réseau.**

- **Pour cela la FNCuma s'appuiera sur un réseau fédératif autonome et uni sur l'ensemble du territoire, capable de faire vivre une vraie démocratie et une vraie solidarité en son sein.**



La FNCuma regroupe des fédérations de Cuma que nous voulons autonomes et souveraines. Pour nous, l'autonomie se traduit par des fédérations, uniques sur leur territoire d'intervention, dont l'objet est la défense des intérêts, l'animation et le développement des groupes Cuma. Un conseil d'administration souverain y est élu par les Cuma (ou leurs fédérations). Il accompagne et soutient la politique de développement des Cuma sur son territoire, en pilote le financement (cotisations, services, financements publics) et son organisation (équipe salariée, modalités d'intervention...).

- **La FNCuma s'appuiera sur des fédérations de proximité dont le rôle est l'appui et le conseil stratégique** aux Cuma et aux groupes d'agriculteurs réunis dans les différentes formes de coopération agricole de production. Ces fédérations doivent développer le travail en équipe. Vu la régionalisation des politiques publiques européennes comme nationales, elles doivent aussi oeuvrer ensemble à l'échelle de la région. **Elles sont ainsi organisées au sein de fédérations régionales** qui renforcent leurs collaborations entre elles, au travers de contrats d'objectif de développement.

La double adhésion FRCuma / FNCuma introduite dans nos statuts et les conventions de collaboration passées entre les FRCuma et la FNCuma (contrats d'objectif de développement) sont la traduction de cette volonté de voir les fédérations de proximité oeuvrer ensemble, de concert avec les actions de la fédération nationale.

- **Pour cela la FNCuma élaborera avec les FRCuma, un véritable plan de développement de**

l'accompagnement et du conseil stratégique aux Cuma et renforcera la montée en savoir-faire des membres des fédérations.

Par suite, elle impulsera et coordonnera des actions de formation mises en place par ces dernières pour permettre aux agriculteurs en Cuma, aux responsables de fédération et salariés du réseau, de développer leurs compétences et de conforter leur autonomie dans l'exercice de leurs responsabilités. Pour cela, nous devons à la fois construire et animer des espaces de travail entre administrateurs et animateurs, assurer une bonne circulation des informations et apporter des appuis aux fédérations. L'objectif est plus que jamais de développer l'accompagnement et le conseil stratégique aux Cuma. Dans cette perspective, nous animons le réseau entre FRCuma, entre associations de gestion et de comptabilité Cuma et nous apportons un appui aux FRCuma dans l'animation des conseillers thématiques.

Nous devons, en particulier, proposer aux fédérations des outils qui renforcent notre capacité à agir et qui permettent de valoriser les données produites par les Cuma au mieux des intérêts de l'ensemble du réseau. **La FNCuma doit être l'architecte des bases de données pour en assurer la cohérence et l'interopérabilité.**

- **La FNCuma développera des partenariats qui permettent de promouvoir la coopération de proximité, d'expérimenter de nouvelles thématiques de travail pour les groupes et d'organiser une veille sur les évolutions à venir.**



Au niveau national, notre implication au sein de Coop de France prend son sens dans la volonté de voir les agriculteurs développer leurs activités sous formes de coopératives, agricoles et de territoire, de la production jusqu'à la vente et de les voir maîtriser ces activités.

Nous poursuivrons dans le même temps nos collaborations et partenariats avec les organismes nationaux de développement agricole qui souhaitent favoriser l'agriculture de groupe, avec la recherche et avec l'ensemble des organisations, agricoles ou pas,

“

Ce projet politique marque une ambition commune, celle que se donne le conseil d'administration de la FNCuma. Il définit une direction dans laquelle nous voulons avancer, en y inscrivant nos actions et nos combats syndicaux.

”

qui souhaitent faire la promotion de la coopération agricole de production et de l'innovation coopérative.

- Pour cela la FNCuma pourra s'appuyer sur le journal Entraid' et la SAS informatique, dont la gouvernance est aujourd'hui unique.

La cohérence et le dynamisme permis par cette gouvernance unique nous permettront de développer notre notoriété et d'élaborer une stratégie de communication performante au service de la mise en place de nos projets stratégiques. Cette stratégie pourra être consolidée grâce aux salons et événements Cuma organisés par notre réseau. L'articulation forte entre la SAS informatique et la FNCuma facilitera de son côté, le développement d'outils permettant une circulation « horizontale » des échanges entre Cuma.

- Ces projets stratégiques ont vocation à être bâtis de manière autonome.



Aussi, nous affirmons que : le principal outil économique de notre autonomie reste la cotisation, la cotisation à la FNCuma n'est pas uniquement une cotisation pour la tête de réseau, c'est aussi une cotisation pour faire vivre une solidarité de réseau, la cotisation nationale ne pouvant être isolée des autres cotisations du réseau ; pour cette raison, nous devons chercher à optimiser davantage encore notre organisation fédérative et par là même, la contribution globale des Cuma au réseau.

Dans le même temps, nous recourons également à des financements publics, notamment de développement agricole et rural, parce que notre action est utile au-delà des Cuma.

Nous nous organiserons aussi pour développer des prestations de services et pour bénéficier de financements privés. Il nous faut pour cela définir un cadre de travail garant de notre éthique et de nos valeurs.

- Ces projets stratégiques seront pilotés et évalués par de instances de gouvernance clairement articulées et définies qui s'organiseront autour d'une Assemblée Générale annuelle et d'un Conseil d'Administration souverain.

Comment a été conçu ce texte

Ce texte est le produit d'un travail collectif conduit sur un an par le Conseil d'Administration de la FNCuma. Il a été conçu à partir du projet politique 2012 et à constituer en une actualisation du contenu de ce dernier.

- *Lancement des travaux par le Conseil d'administration national des 25 et 26 octobre 2016.*
- *Débats en ateliers lors de la formation des administrateurs des 23 et 24 novembre 2017 et lors du Conseil d'administration national des 25 et 26 janvier 2017.*
- *Vote du texte final par le conseil d'administration national le 20 avril 2017.*
- *Validation du texte final par l'Assemblée Générale de la FNCuma le 30 mai 2017.*
- *L'appui méthodologique a été apporté par Yves CARIOU (Oxymore).*

Réalisation : FNCuma

Photo : Entraid, Sophie ORIVEL, DR, Shutterstock, Christian Watier

© FNCUMA - Septembre 2017

FNCUMA

*(Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation
de Matériel Agricole)*

43 rue Sedaine - CS 91115 - 75538 PARIS cedex 11
01 44 17 58 00 - france@cuma.fr

www.fncuma.fr

facebook.com/reseaucuma
twitter.com/CUMAFrance



France

Cultivons ensemble notre territoire